



Résiliation contrat sfr : tribunal en vue

Par **fm26**, le **08/11/2010 à 15:53**

Bonjour et merci d'avance pour aide car cela devient inquiétant,rnrnIl y a 4-5 je souscris un abonnement de téléphonie mobile chez SFR.rnA l'époque, la boutique me demande un chèque barré. N'en ayant pas à mon nom, j'en fais un au nom de père.rnLa ligne téléphonique est donc à son nom mais celui-ci bénéficie d'un avantage étudiant avec un justificatif d'étudiant à mon nom.rnDurant le contrat, tout se passe pour le mieux sans problème.rnL'année dernière, je reçois un appel du service client me disant que je peux bénéficier d'un avantage client. Cet avantage était du temps en plus ou des sms gratuit, je ne me rappelle plus.rnFin d'année 2009, je résilie l'abonnement de mon père en suivant la procédure et par lettre AR. Je me suis dis que je pouvais le faire puisque ma période de 2 ans était largement dépassée.rnrnMalgré le respect de la durée d'engagement de 2 ans, de la lettre de résiliation, SFR me réclame de payer le complément des mois d'abonnement pour terminer une année.rnJe ne comprends pas cette démarche puisque j'ai respecté mon engagement de 2 ans.rnrnJe me demande donc, si en ayant accepté l'avantage client gratuit, ceci ne m'a engagé pour un an supplémentaire ? et donc c'est pour cela que SFR me réclame le solde. rnDurant m'a période, j'ai aussi eus droit à des avantages gratuits SFR par ma page perso SFR par internet.rn==> Tous ces avantages gratuits proposés par SFR, soit par téléphone ou par internet, modifient-ils la durée d'engagement avec l'opérateur ?rnrnDe plus, ce matin je reçois l'appel d'une dame, fort peu aimable je dois dire, en menaçant de porter l'affaire au tribunal si on ne payait pas le reste dû.rnJ'aurai aimé avoir de l'aide pour résoudre cette affaire qui me suit et dont je ne sais comment m'en débarrasser.rnrnCordialement,